

PROagri

POUR VOUS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

➤ GESTION DE L'ENTREPRISE

Je me fais accompagner pour le réglementaire et l'administratif

Les + / AVANTAGES

- > Je suis en conformité avec la réglementation
- > Je gagne en sérénité avec la garantie que les démarches sont assurées par un expert au bon moment
- > Je me dégage du temps pour exercer mon métier
- > J'ai un interlocuteur unique et privilégié, réactif, capable de s'appuyer sur un réseau fiable



Scannez ce QR code avec votre smartphone et accédez à toutes les infos !



#AimeTonAgri



dordogne.chambre-agriculture.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DORDOGNE



Vous souhaitez

- Bénéficier d'un accompagnement dans vos démarches : traçabilité, déclaration PAC, Plan Prévisionnel de Fumure, enregistrement des pratiques



Notre service

- Réaliser un diagnostic et identifier vos besoins lors d'un premier contact pour connaître les démarches obligatoires nécessaires à votre exploitation agricole
- Vous proposer un accompagnement administratif adapté à vos besoins
- Vous accompagner en cas de contrôle
- Vous aider à maîtriser « Mes P@rcelles », un outil performant utile à l'ensemble de la traçabilité de votre exploitation
- Etre à votre écoute pour toutes interrogations liées à la gestion de votre entreprise
- Etre un facilitateur et une interface dynamique face à l'Administration



Nous vous remettons

- Inventaire complet des prestations nécessaires à votre exploitation
- Trois rencontres annuelles pour la réalisation technique des dossiers
- Document attestant chaque démarche et déclaration effectuées
- Identification claire des différents contacts pour faciliter les démarches administratives



Vos contacts

- 1 BERGERAC : 05 53 80 89 38
- 2 THIVIERS : 05 53 55 05 09
- 3 SARLAT : 05 53 28 60 80



Tarifs et conditions de vente sur demande

Réalisation de la déclaration PAC offerte la première année pour les nouveaux installés. Possibilité de mensualisation.



Ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

